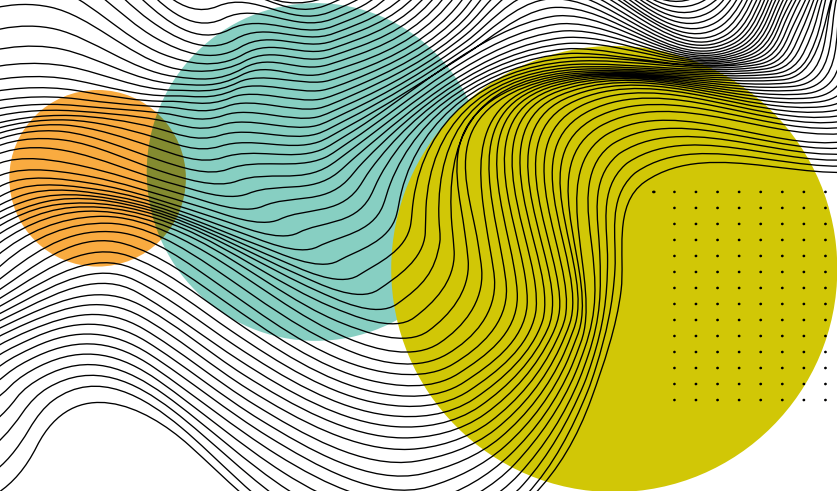


+++
Guide des parents

23/24



0-17 ans

GRANDIR

en Chinon Vienne et Loire

PRESENTATION

#VIVREENSEMBLE

#CHINONVIENNELOIRE

4 crèches, un relais petite enfance, 4 accueils de loisirs (mercredi et vacances), 12 sites périscolaires et des structures d'animations jeunesse, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire agit au quotidien pour le mieux grandir de vos enfants et de vos jeunes.

Ce guide simple et pratique présente les différentes structures d'accueil et services pour les enfants du territoire, de la crèche aux activités pour ados et jeunes.

Vous y trouverez les modalités d'inscriptions, les calendriers, les coordonnées des lieux d'accueils, et bien d'autres informations.

NOS OBJECTIFS :



Accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes dans leur construction individuelle et collective



Les inviter à développer leur imagination



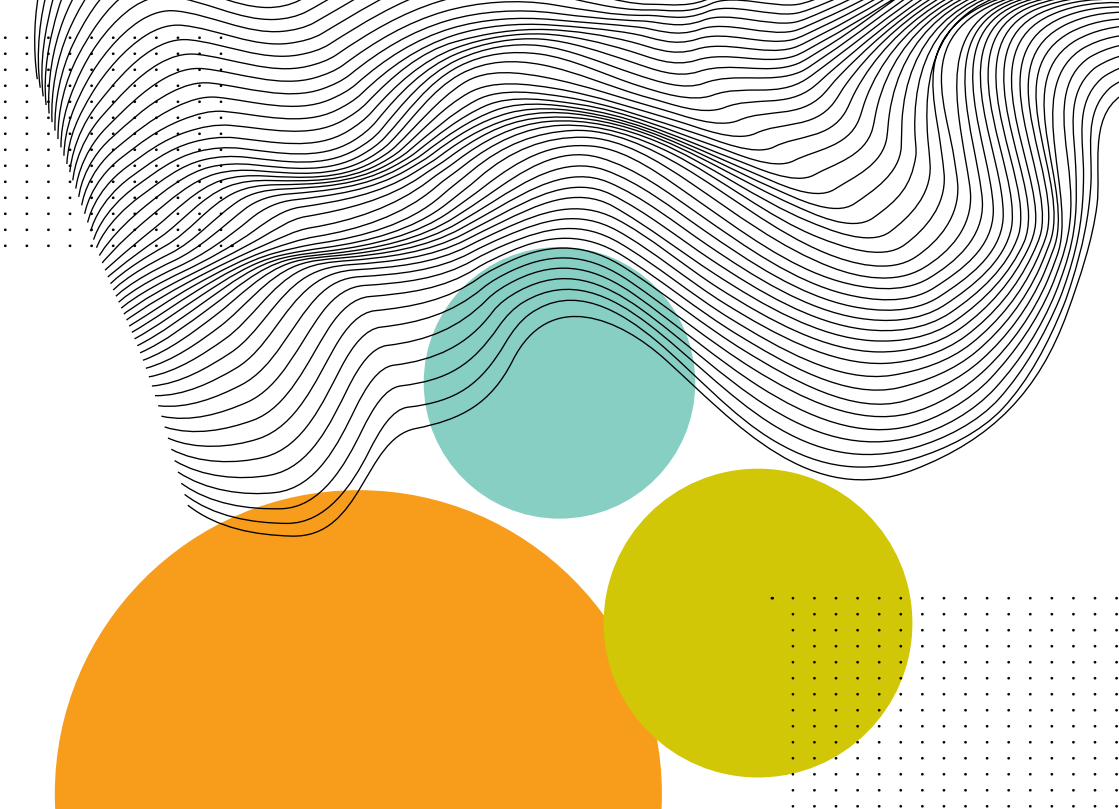
Assurer leur sécurité physique et affective



Favoriser leur participation et celle de leurs parents autour de projets



Faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou atteints d'une maladie chronique



***LES
TOUT-PETITS***

0-3 ans

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est défini comme le lieu unique d'information, d'orientation et de pré-inscription en matière de petite enfance sur le territoire. C'est un espace dédié aux familles, aux enfants, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux gardes à domicile. Son accès est **gratuit**.

Pour les parents et futurs parents :

Cet établissement vous informe :

Des différents modes d'accueil existants sur le territoire, centralise vos demandes en matière d'accueil individuel ou collectif (régulier), des droits et des aides dont vous pouvez bénéficier, des devoirs de l'employeur lorsqu'il s'agit d'avoir recours à un(e) assistant(e) maternel(le).



Avant la naissance de notre premier enfant, le Relais a été à l'écoute. Rapidement, nous avons trouvé un mode de garde adapté à nos attentes !

Notre rôle est de vous **accompagner** dans vos démarches administratives dont la contractualisation avec un(e) assistant(e) maternel(le), répondre à vos besoins, vous proposer des temps d'information et d'échanges sur des thèmes liés à la petite enfance et à la parentalité.

Enfants accueillis, chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde à domicile, le RPE c'est aussi :

- Des temps d'éveil pour les enfants non-scolarisés accompagnés d'un adulte (assistant(e) maternel(le)), garde à domicile, parent suivant un planning mensuel.
- Un espace aménagé et sécurisé pour vivre des temps ludiques et profiter avec d'autres enfants d'activités et jeux variés.
- Un lieu de socialisation et de découvertes pour le tout-petit, un espace convivial de rencontres et d'échanges en partenariat avec les autres équipements culturels de loisirs de la communauté de communes (bibliothèques, ludothèques).

***Besoin de plus d'information ?
Consultez le site de la communauté de communes chinon-vienne-loire.fr***



CONTACT

Tél. : 09.64.45.92.35

Courriel : relais-petite-enfance@cc-cvl.fr

Adresse : Rue des Templiers, parking de la brèche à Chinon

LES CRÈCHES

4 crèches, à Avoine et Chinon reçoivent les 0-3 ans du lundi au vendredi.

Ces établissements accueillent prioritairement les enfants résidents sur le territoire communautaire ou si les parents y travaillent.

Pour un accueil régulier :

L'admission de l'enfant est soumise à l'acceptation de la commission d'attribution des places. Pour se faire, vous devez effectuer une demande de pré-inscription sur liste d'attente auprès du RPE. Votre enfant doit être à jour de ses vaccinations.

Pour un accueil occasionnel :

Il est possible en fonction des places disponibles. Dans ce cas, il vous faut solliciter la directrice de la structure. Dans ces conditions, il n'y a pas de validation par la commission d'attribution des places. Néanmoins, l'enfant doit être à jour de ses vaccins.



Les crèches sont vraiment des lieux de découvertes et d'éveil pour les tout-petits. Ce qui m'a décidé à leur confier mon enfant, c'est la qualité de l'accueil qui y est proposé.

Éléments à fournir pour une première inscription

Concernant la famille :

- Adresse, téléphone, mail où les parents peuvent être joints
- Livret de famille ou copie d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Copie de jugement en cas de séparation ou divorce/Autorité parentale
- Copie de l'AAEH pour les enfants concernés (enfant porteur de handicaps ou en cours de détection)
- Si non résidant sur le territoire Chinon Vienne et Loire, justificatif du lieu de travail
- Nom, adresse, téléphone de tierces personnes majeures susceptibles de venir récupérer l'enfant
- Coupon signé du règlement de fonctionnement (A remplir sur place)
- Dernier bulletin de salaire ou attestation de formation, carte étudiant ou attestation pôle emploi ou extrait de Kbis.

Élément financier :

N° allocataire CAF ou MSA ou à défaut, copie d'imposition sur le revenu N-2.

Pour les personnes en congé parental, attestation de l'employeur ou de la CAF avec date d'échéance.

Concernant l'enfant :

- Copie des vaccins obligatoires à jour
- Une ordonnance antipyrétique (Anti-fièvre) ainsi que le médicament correspondant à la prescription
- Un certificat médical autorisant l'accueil en collectivité. La visite médicale d'admission se fait auprès du médecin de crèche pour tous les enfants de moins de 4 mois ou tous les enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique.

Tarification : le montant des participations familiales est calculé en fonction des revenus de la famille à partir des barèmes édités chaque année par la CAF. La facturation aux familles repose sur la base d'une tarification à l'heure.



À AVOINE

La crèche (à l'accueil de loisirs)



Nombre de places par jour : 20

Adresse : 13 rue Michel Bouchet
à Avoine

Tél. : 02.47.93.54.57

Courriel : multi-veron@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 8h-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
bâtiment intergénérationnel à Avoine.

La crèche bâtiment intergénérationnel :

Nombre de places par jour : 30

Adresse : rue Georges Joubert
à Avoine

Tél. : 02.47.93.78.21

Courriel : multi-interg@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h-18h45
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche du
Véron à Avoine.



Fermetures annuelles :

3 journées pédagogiques, 1 journée de rentrée, 15 jours en août
et 1 semaine en décembre.

À CHINON

La crèche Les Templiers

Nombre de places par jour : 20

Adresse : rue des Templiers,
parking de la brèche à Chinon

Tél. : 02.47.98.45.03

Courriel : multi-templiers@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h45-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
Jacques Prévert à Chinon.



La crèche Jacques Prévert



Nombre de places par jour : 20

Adresse : 40 rue du petit Bouqueteau
à Chinon

Tél. : 02.47.98.36.77

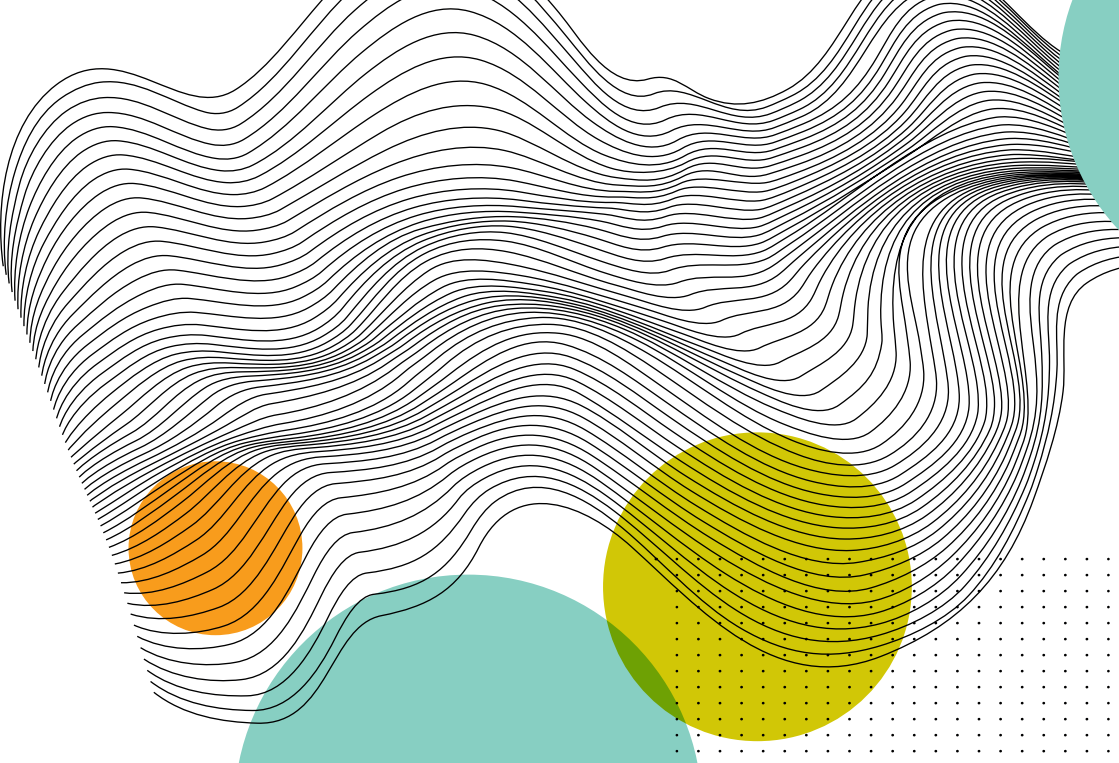
Courriel : multi-prevert@cc-cvl.fr

Horaires d'accueil : 7h45-18h15
du lundi au vendredi

Regroupements : à chaque période
de vacances scolaires avec la crèche
Les Templiers à Chinon.

Fermetures annuelles :

3 journées pédagogiques, 1 journée de rentrée et 1 semaine
en décembre.



***LES PLUS
GRANDS***

3-11 ans

ALSH

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pendant les vacances scolaires

Sur chaque période de vacances scolaires (petites et grandes), la communauté de communes accueille, encadre et propose aux mineurs de nombreuses activités dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Les formules d'accueil sont adaptées pour répondre aussi bien aux besoins des familles qu'à l'épanouissement des enfants.

Dates des vacances scolaires 2023 / 2024

Toussaint 2023 : du 21 octobre au 6 novembre
début des inscriptions le 2 octobre

Noël 2023/2024 : du 23 décembre au 8 janvier
début des inscriptions le 4 décembre

Vacances d'hiver 2024 : du 24 février au 11 mars
début des inscriptions le 5 février

Vacances de Printemps 2024 : du 20 avril au 6 mai
début des inscriptions le 1^{er} avril

Juillet 2024 : du 6 juillet au 2 août
début des inscriptions le 10 juin

Août 2024 : du 5 au 30 août
début des inscriptions le 10 juin

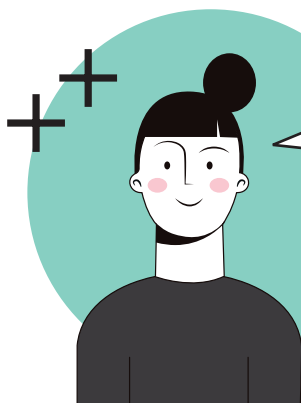
Réservation au plus tard, 5 jours ouvrés avant la venue de l'enfant à l'accueil de loisirs. Chaque enfant reçoit un dossier d'inscription dès sa première inscription de l'année scolaire. L'enfant sera accueilli une fois le retour du dossier complet. Sous réserve d'une modification du règlement intérieur.

Les plus grands - 3 à 11 ans - Les plus grands - 3 à 11 ans

Les activités proposées seront à retrouver :

- Affichées dans les lieux d'accueil
- Sur le site de la CCCVL
- Sur le groupe Facebook « enfance » de la collectivité

Pour les vacances d'été, la réservation est possible à la journée. Afin de rendre les projets d'animation plus attractifs, des semaines thématiques sont mises en place par l'équipe d'animation.



Pour le mercredi, quand mes enfants ont une activité sportive ou culturelle, je peux y participer ! Ça, c'est une super idée !

Le mercredi et les petites vacances c'est facile !

La réservation peut être faite pour :

- La demi-journée du matin sans repas. 7h30 – 12h
(accueil matin : de 7h30 à 9h – départ entre 12h et 12h30)
- La demi-journée du matin avec repas. 7h30 – 13h
(accueil matin : de 7h30 à 9h - accueil après-midi : entre 13h à 14h)
(Sauf pour les élèves de Huismes qui ont cours le mercredi matin)
- La demi-journée de l'après-midi sans repas. 13h – 18h30
(accueil après-midi : de 13h à 14h - accueil soir : 17h - 18h30)
- La journée. 7h30 – 18h30
(accueil matin : 7h30 à 9h – accueil soir : 17h - 18h30)

Tous les sites sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Éléments à fournir pour une première inscription

- La fiche de renseignements Famille.
- La fiche d'inscription pour l'accueil périscolaire et le mercredi
- L'attestation d'assurance scolaire ou extrascolaire en cours de validité et mentionnant l'adresse du bénéficiaire,
- La fiche sanitaire de liaison est valable pour l'année (de l'inscription d'été à fin juin). Celle-ci est réactualisée par les familles dès qu'un élément nouveau le justifie. Sans cette fiche l'enfant ne peut pas être accueilli.
- Un justificatif de domiciliation de l'employeur datant de moins de trois mois pour les familles résidant hors CC CVL.

Pour les personnes ne disposant pas d'un **numéro d'allocataire CAF** ou du courrier MSA sur lequel est indiqué le quotient familial, une copie de l'avis d'imposition de l'année N-2.

Pour les familles ne disposant d'aucun document, une reconstitution des ressources annuelles de la famille est réalisée sur la base de justificatifs de ressources (bulletins de salaires).

Pour les personnes ne fournissant aucun **justificatif de revenus**, le tarif maximum est appliqué.

NOUVEAUTÉ

Deux possibilités d'inscriptions :

- **inscription classique** : pendant les heures d'ouverture du secrétariat du service enfance jeunesse sports familles.

- **inscription particulière** : pour les familles ayant une particularité dans l'accueil de leur enfant (soucis de santé, handicap, situation familiale particulière, etc.).

Possibilité de prendre un rendez-vous individuel avec une personne du secrétariat et le responsable du site d'accueil de l'enfant. Rendez-vous à prendre au secrétariat du service par téléphone ou en présentiel.

Rappel : l'inscription doit être effectuée au début de chaque année scolaire ou au moment de la première inscription de l'année scolaire.

À AVOINE

L'espace Enfance Jeunesse

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CCCVL.



Adresse : 13 rue Michel Bouchet
à Avoine

Tél. : 02.47.93.54.54

Horaires d'accueil : 7h30- 18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : tous les jours de 8h30
à 12h et de 14h à 18h15
ou par le portail famille

À CHINON

ALSH Colette Desblaches

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CCCVL.

Adresse : Digue St-Jacques
à Chinon

(face à l'espace Rabelais)

Tél. : 02.18.07.00.70

Horaires d'accueil : 7h30- 18h30
du lundi au vendredi

Secrétariat : à la mairie de Chinon
02.47.93.53.28 ou 02.47.93.53.41

(service Affaires Scolaires)

Du lundi au vendredi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h

ou par le portail famille



À CINAIS

Maison communautaire

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CCCVL.



Adresse : 1 rue du stade
à Cinais
Tél. : 02.47.95.95.26
Horaires d'accueil : 7h30- 18h30
du lundi au vendredi
Secrétariat : à l'ALSH de Cinais
Tous les jours : de 16h30 - 18h30

Attention : fonctionnement sur tous les temps de vacances scolaires **sauf la 1^{ère} quinzaine d'août et Noël** (les enfants du site concerné peuvent s'inscrire sur Avoine ou Chinon).

À CHOUZÉ-SUR-LOIRE

ALSH des Moulins

Accueil des enfants scolarisés dont l'un des parents réside ou travaille sur la CCCVL.

Adresse : 11 rue Menier
à Chouzé-sur-Loire
Tél. : 02.47.58.48.36
Horaires d'accueil : 7h30- 18h30
du lundi au vendredi
Secrétariat : A l'ALSH Chouzé-sur-Loire – 02.47.58.48.36
Tous les jours : de 16h à 18h15
ou par le portail famille



Attention : fonctionnement sur tous les temps de vacances scolaires **sauf la 1^{ère} quinzaine d'août et Noël** (les enfants du site concerné peuvent s'inscrire sur Avoine ou Chinon).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ouvert les jours d'école pendant toute l'année scolaire. Il existe 12 accueils périscolaires sur le territoire.

Avant et après l'école en période scolaire, la communauté de commune accueille et encadre les enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire.

Des équipes d'animation formées y proposent dans le cadre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) des activités adaptées aux besoins des enfants à ces moments particuliers de la journée.



PRATIQUE !

«Le portail famille» est un guichet en ligne qui permet d'effectuer les réservations pour les accueils périscolaires et les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.



*Pour les familles qui ont déjà un accès, il vous suffit de scanner ce QR code !
Pour les familles qui souhaitent un accès, contactez le secrétariat du service
Enfance Jeunesse Sports Familles de la CC CVL au 02.47.93.54.54*

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Ouvert les jours d'école pendant toute l'année scolaire.
Tous ces lieux sont agréés ALSH.

- **Pour les enfants scolarisés à l'école d'Avoine**

Accueil à l'Espace enfance jeunesse

13, rue Michel Bouchet à Avoine

Ouverture Lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h20 – soir : 16h – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Huismes**

Accueil dans l'équipement polyvalent de loisirs

Rue de la chancellerie à Huismes

Ouverture Lundi / mardi / Mercredi matin / jeudi et vendredi : 7h30 – 9h – soir : 15h45 – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Beaumont-en-Véron**

Accueil dans les locaux scolaires maternels et élémentaires

4, rue des écoles à Beaumont-en-Véron

Ouverture Lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h30 – soir : 16h05 – 18h30

- **Pour les enfants scolarisés à l'école de Savigny-en-Véron**

Accueil dans l'équipement polyvalent de loisirs

Rue du stade à Savigny-en-Véron

Ouverture Lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h45 – soir : 16h15 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le Péricolaire Avoine /

Beaumont- en-Véron / Savigny-en-Véron et Huismes :

au secrétariat du service Enfance Jeunesse Sports Familles

13 rue Michel Bouchet 37420 Avoine – 02.47.93.54.54

Tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 18h15 ou par le portail famille.

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès de Chinon**

Accueil dans les locaux scolaires

Avenue Gambetta à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h40 – soir : 16h10 – 18h30

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Claude Monet & à l'école Mirabeau**

Accueil dans les locaux scolaires de Mirabeau

Place Mirabeau à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h45 – soir : 16h15 – 18h30

• **Pour les enfants scolarisés à l'école Jacques Prévert**

Accueil dans les locaux scolaires

Rue du Petit Bouqueteau à Chinon

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h35 – soir : 16h05 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le Péri-scolaire de Monet-Mirabeau / Jaurès / Prévert :

A la mairie de Chinon - 02.47.93.53.28 ou 02.47.93.53.41 – service Affaires Scolaires

Tous les jours : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ou par le portail famille (voir rubrique secrétariat Enfance).

• **Pour les enfants scolarisés à l'école de Chouzé-sur-Loire**

Accueil à l'ALSH des Moulins

11, rue Menier à Chouzé-sur-Loire

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h15 – 8h50 – soir : 16h30 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le Péri-scolaire de Chouzé-sur-Loire : À l'ALSH de Chouzé sur Loire – 02.47.58.48.36

Tous les jours (du lundi au vendredi) : de 16h à 18h15.

Ou par le portail famille (voir rubrique secrétariat Enfance).

• **Pour le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) des écoles de Cinais/Seuilly/St-Germain-sur-Vienne/Thizay et pour le RPI La Roche-Clermault/Marçay**

Accueil à la Maison communautaire à Cinais - 1, rue du stade à Cinais

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 9h – soir : 16h – 18h45

Pour St-Germain-sur-Vienne :

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h50 – soir : 16h10 – 18h45

>> Les familles ont le choix en début d'année entre l'accueil péri-scolaire de Cinais ou celui de St-Germain-sur-Vienne.

Modalités de réservation : À l'ALSH de Cinais – 02.47.95.95.26

Tous les jours : de 16h30 - 18h30 ou par le portail famille.



• **Pour les enfants scolarisés à l'école de Saint-Benoît-la-Forêt**

Dans les locaux scolaires, Le Bourg à Saint-Benoît-la-Forêt

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 - 8h40 – soir : 16h10 - 18h30

ou par le portail famille – Permanences 2 demi-journées pendant l'été (courrier d'information envoyé fin juin aux familles)

>> Modalités de réservation :

Au début de chaque année scolaire ou au moment de la première inscription de l'année scolaire, un dossier d'inscription est mis en place pour chaque enfant accueilli.

Le retour du dossier complet est impératif avant le premier accueil de l'enfant.

• **Pour les enfants scolarisés ou habitants Rivière (RPI Rivière Ligré)**

Accueil Mairie de Rivière - 14 rue Lavandière

Ouverture lundi / mardi / jeudi et vendredi : 7h30 – 8h25 – soir : 16h05 – 18h30

>> Modalités de réservation pour le Périscolaire Rivière/Ligré :

Au secrétariat du service Enfance Jeunesse Sports Familles

13 rue Michel Bouchet 37 420 Avoine – 02.47.93.54.54

Tous les jours : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h15 ou par le portail famille.

La réservation peut être régulière (exemples : tous les jours, matin et soir ou tous les matins seulement, ou chaque mardi soir...).

La réservation peut aussi être occasionnelle ou irrégulière.



***LES ADOS ET
LES JEUNES***

À partir de 11 ans

L'ASSOCIATION CLAAC

L'ensemble des jeunes habitants de la communauté de communes peuvent en bénéficier.

L'association CLAAC s'adresse aux adolescents et aux jeunes dès 11 ans et jusqu'à 30 ans du territoire.

L'association CLAAC propose des lieux de rencontres, d'accompagnement de projets, de jeux, de sorties et des temps en famille « parents-enfants » certains mercredis et pendant les vacances, tout au long de l'année des temps des rencontres sont proposés durant les semaines scolaires.

Elle anime également pour les parents un REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement) à la parentalité, qui propose tout au long de l'année avec plusieurs acteurs, des actions en faveur des familles.

Pour plus d'informations, **scannez ce QR code ou rendez-vous sur le site assoclaac.fr**

DES ESPACES RIEN QUE POUR VOUS !

- **Centre social à Chinon : 02.47.93.20.58**

*secretariat@assoclaac.fr
60 rue Descartes*

- **Centre social à Avoine : 02.47.98.17.00**

*accueilsocialveron@assoclaac.fr
Esp. Associations et vie locale - Av de la République*

- **Points Informations Jeunesses (PIJ)**

Au sein des centres sociaux, les PIJ proposent conseils et accompagnements personnalisés sur les sujets de la vie quotidienne pour les 11 ans - 30 ans

- **Résidences Habitat Jeunes - 02.47.93.19.25**

Accueillent les jeunes de 16 ans à 30 ans à Chinon et Avoine - directionrhj@assoclaac.fr



BONUS !

Voici quelques idées de sorties ou activités à découvrir sur le territoire.

Les piscines d'Avoine et Chinon



La piscine de Chinon possède deux bassins dont un extérieur (ouvert de mai à septembre) qui offre une vue splendide sur la Forteresse. La piscine d'Avoine vous propose une bonne glissade dans le toboggan aquatique ! Infos sur notre page Facebook : Piscines communautaires Chinon Vienne et Loire.

Musée du Véron & Le Carroi, musée d'arts et d'histoire

2 musées de France vous permettent de parcourir des expositions mais également de mieux connaître le monde de l'Art en général. De nombreuses animations culturelles vous sont proposées tout au long de l'année pour petits et grands.
->> ecomusee-veron.fr



#CHINONENGRAND #CHINONVIENNELOIRE #BIBLIOTHEQUES
#PISCINES

Les ludothèques d'Avoine et Chinon

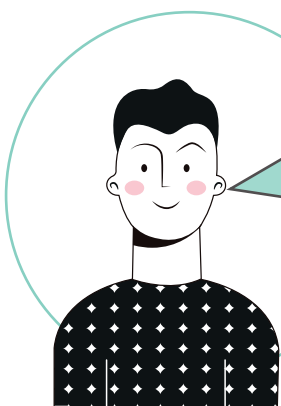


Vous adorez découvrir de nouveaux jeux de société ? Ou tout simplement jouer en famille dans un lieu convivial ? N'hésitez pas à passer les portes de nos ludothèques d'Avoine et de Chinon. Horaires et infos : chinon-vienne-loire.fr

Le réseau des bibliothèques du Chinonais

1 médiathèque et 4 bibliothèques rien que pour le plaisir de lire, d'écouter de la musique, de raconter des histoires... L'entrée est libre ! Et qui sait, peut-être prendrez-vous votre carte de lecteur (Sauf si vous l'avez déjà !). Retrouvez l'ensemble des horaires et animations sur bibliotheques.cc-cvl.fr





PENSEZ-Y ! Il existe « Le portail famille », guichet en ligne qui permet d'effectuer les réservations pour les accueils périscolaires et les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires. Si vous avez déjà un accès, il vous suffit de scanner ce QR code. Pour les familles qui souhaitent un accès, contactez le secrétariat Petite Enfance/Enfance de la CC CVL au 02.47.93.54.54



chinon-vienne-loire.fr